

## Compte rendu de séance

### Séance du 6 Décembre 2021

L'an 2021 et le 6 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

**Présents :** Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : CORNET Philippe, D'ANDIGNÉ Constantin, MARSAIS Jean-Pierre, MONPOINT Sylvain, PILARD Vincent

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 30/11/2021

**Date d'affichage** : 13/12/2021  
et publication ou notification  
du : 13/12/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHOTIN Françoise

**Objet(s) des délibérations**

**Désignation d'un nouveau délégué suppléant au S.I.E.I.L. suite à la démission de Monsieur Patrice BORDERIE Conseiller Municipal. - réf : 2021\_053**

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal la démission de Monsieur Patrice BORDERIE de son poste de Conseiller Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du S.I.E.I.L. (arrêté préfectoral du 16 avril 2020),

prévoyant que chaque Conseil Municipal doit désigner le ou les délégués (en fonction de la population) chargé de constituer les délégués du Comité Syndical du S.I.E.I.L.,

Monsieur BORDERIE étant délégué suppléant auprès du S.I.E.I.L., il convient de désigner un nouveau membre du conseil municipal pour le remplacer.

Monsieur Constantin d'ANDIGNÉ se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Désigne en qualité de délégué suppléant :**

Monsieur Constantin d'ANDIGNÉ

Conseiller Municipal

Bel Air 37460 VILLELOIN-COULANGÉ

**Monsieur Philippe CORNET reste délégué titulaire.**

**Décision Modificative n°4 - Virements de crédits en dépenses d'investissement. - réf : 2021\_054**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la clôture comptable de la section d'investissement de l'exercice 2021 étant programmée par le S.G.C. de Loches pour le 15/12/2021, les derniers mandats en investissement doivent être émis et le calcul des restes à réaliser doit être arrêté.

Aussi, compte tenu des modifications envisagées lors de la dernière réunion de chantier pour les travaux d'aménagement du Centre-bourg sur la RD 760, une augmentation des crédits disponibles est à prévoir pour permettre de mandater les factures qui seront probablement émises avant le vote du prochain budget de l'exercice 2022.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un virement de crédit de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin d'alimenter le compte 2151 et permettre ainsi la couverture des engagements attendus en fin d'exercice 2021 qui seront à régler début 2022. Le montant estimé est de 30.000,00 €.

D'autre part, suite à la notification du montant du dégrèvement pour les jeunes agriculteurs pour un montant de 734,00 € prélevé par la DDFIP, un virement de crédit au chapitre 014 doit être effectué afin de permettre la régularisation de la dépense.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte** la proposition de Madame le Maire de procéder à un virement de crédit de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de permettre ainsi la couverture des engagements attendus en fin d'exercice 2021 qui seront à régler début 2022.

- Fixe le montant à 30.000,00 €.

- **Dit** que les écritures suivantes seront réalisées :

Dépenses Fonctionnement	Dépenses Investissement
C/023 : - 30.000,00 €	C/021 : + 30.000,00 €
C/615231 : -30.000,00 €	C/2151 : + 30.000,00 €

- **Dit** qu'un virement de crédit d'un montant de 734,00 € sera effectué afin de régulariser le prélèvement du dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs. Les écritures suivantes seront réalisées :

Chapitre 014 compte 7391171: + 734,00 €

Chapitre 067 compte 6713 : - 734,00 €

**Demande acquisition mobilier funéraire. - réf : 2021\_055**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Tony BÉGUIN concernant l'acquisition d'une jardinière posée sur une vieille tombe (G n°70) faisant partie de la dernière tranche de relevage des tombes au cimetière.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte** la demande de Monsieur Tony BÉGUIN pour la cession de la jardinière posée sur la tombe située dans le carré G n°70 et faisant partie de la dernière tranche de la procédure de relevage des tombes au cimetière. Le prix fixé est de 50 euros.

**Questions diverses :**

**Commission de la voirie :**

La commission des chemins et voirie communale se réunira le Mardi 04 janvier 2022 pour une reconnaissance des travaux à prévoir sur 2022.

**Dératisation :**

Depuis plusieurs années, la commune a passé un contrat de dératisation avec une entreprise qui intervient plusieurs fois par an. Cependant, la présence de rats a été signalée. Le Conseil Municipal encourage les habitants à recourir également à un dératiseur professionnel ce qui permettrait de couvrir les propriétés privées sur lesquelles la commune ne peut intervenir.

**Arbre de Noël :**

L'arbre de Noël ayant été annulé par prévention quant à la transmission de l'épidémie de COVID, la distribution individuelle des jouets et des friandises aux parents pour leurs enfants a néanmoins eu lieu Dimanche 5 Décembre à la salle des fêtes.

Cette année, Madame Brigitte ARNAULT a guidé les résidents de la Maison de Retraite qui se sont associés à l'évènement en confectionnant de jolis pots à crayon en cartonnage pour contenir les sachets de chocolat.

**Décorations de Noël :**

C'est un travail collectif fructueux des employés communaux, des membres du Conseil Municipal et des administrés qui a doté la commune d'une décoration réussie et créative cette année. Le Conseil Municipal a exprimé sa satisfaction et encourage le renouvellement de cette expérience de participation citoyenne.

**Réunion du Conseil Municipal de Janvier 2022 :** La date retenue est celle du Lundi 10 Janvier 2022 à 20h30.

**Complément de compte-rendu:**

- **Vœux du Maire 2022 :** La date du vendredi 14 janvier 2022 à 19h00 est retenue. La confirmation sera faite en fonction de l'évolution de la crise sanitaire en cours.

- **Travaux d'aménagement du Centre Bourg sur la RD 760 :** La progression est optimale et les délais seront tenus sous réserve des conditions météorologiques. La réalisation des enrobés sur les trottoirs est prévu dès le 14 décembre sur une semaine ainsi que l'implantation de la signalisation sur la totalité du site. Les marquages au sol seront réalisés début janvier. Un arrêté du Maire sera prochainement publié instaurant de nouvelles règles de circulation dans le Centre bourg.

- **Compte rendu des commissions extérieures** : En tant que délégué titulaire, M. Philippe CORNET rend compte d'une réunion au SIEL à laquelle il a participé. Le SIEIL recommande un audit de la puissance des compteurs afin de vérifier leur adaptation à la consommation de chaque bâtiment communal.

- **Dépôt des ordures ménagères carrefour RD 760 - chemin rural n°40 de la Chenillère à Villeneuve** : Les sacs des ordures ménagères déposés à cet endroit sont éventrés par des animaux ou autres chaque semaine. Un administré demande à la commune d'aménager une aire de dépôt protégée afin de tenter de remédier à cette nuisance. Une solution doit être étudiée.

Séance levée à: 22:35

En mairie, le 10/12/2021  
Le Maire  
Maryse GARNIER